



ABBAYE SAINT-MARTIN DE MONDAYE

APPEL AUX DON



Grâce à votre générosité, notre église abbatiale se métamorphose à vue d'œil. Ou plutôt, elle fait peau neuve. Elle est comme neuve. Après le chœur (en 2022) et le transept (en 2023), dans lequel nous avons installé de nouveaux bancs, nous avons restauré les bas-côtés en 2024. Les voûtes ont été entièrement restaurées, les autels latéraux, magnifiquement ornés de faux marbre, ont été repeints, les dalles les plus abîmées ont été changées, les pierres de taille ont été nettoyées. Incontestablement, la comparaison entre l'avant et l'après est à couper le souffle.



**OUI, je souhaite aider
la communauté
des Prémontrés de Mondaye
avec l'aide de
la Fondation des Monastères**



BULLETIN DE SOUTIEN - FORMULE A - DON EN LIGNE

SOUTIEN RÉGULIER

M. M^{me}

autorise à mettre en place un prélèvement SEPA, au profit de :

la Fondation des Monastères

- Un don mensuel : 15 € 25 € 30 € autre €
 - Un don trimestriel : 25 € 50 € 100 € autre €
 - Pendant : 1 an 2 ans 3 ans Période indéterminée
- à partir de :

Mandat de prélèvement SEPA : En signant ce formulaire de mandat pour un prélèvement régulier, vous autorisez la Fondation des Monastères à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque continuera à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation des Monastères. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Identifiant créancier SEPA : **FR05ZZ440203**.

Nom, Prénom et Adresse du débiteur :

Courriel :

Créancier : **Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 PARIS**

Compte à débiter :

Établissement IBAN BIC

Nom et Adresse postale de l'Établissement bancaire teneur du compte à débiter :

Merci de joindre votre RIB.

Date : Signature (obligatoire)

SOUTIEN PONCTUEL

Modalités de versement : Pour plus de rapidité dans le traitement de votre don ponctuel, nous vous invitons à privilégier le don en

ligne par carte bancaire ou virement sur le site de la Fondation des Monastères : <https://don.fondationdesmonastères.org/soutenir>

Puis cocher la case « Je préfère consacrer mon don à une communauté monastique », et dans le cadre de recherche taper « Mondaye travaux ».

Informations importantes sur le prélèvement : Les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment sur simple lettre adressée à : la Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 Paris ou par e-mail : fdm@fondationdesmonastères.org



En 2025, nous entreprenons la dernière tranche de travaux, qui concerne la nef. Il faut tout reprendre : les pierres, les dalles, les peintures, l'électricité, ... Les pouvoirs publics financent les travaux en grande partie, mais **notre communauté doit régler 150 000 €**, sans lesquels les travaux ne pourraient pas être lancés. **Nous avons besoin de vous pour réunir une telle somme.** C'est pourquoi nous sollicitons à nouveau votre générosité, pour nous aider à achever la réhabilitation de notre abbayale. **Construite il y a 300 ans, nous voulons la transmettre pour les siècles à venir.**

Vous pouvez compter sur notre prière fidèle à toutes vos intentions.

Le Père abbé et la communauté

DÉDUCTIBILITÉ DES DONNÉS À LA FONDATION DES MONASTÈRES

La Fondation des Monastères est reconnue d'utilité publique, ce qui lui permet de recevoir tous les dons et legs en franchise totale de droits de mutation et de faire bénéficier les donateurs d'avantages fiscaux. La Fondation a pour but d'apporter son concours charitable aux membres des collectivités religieuses de toutes confessions chrétiennes.

www.fondationdesmonasteres.org

- Dons des particuliers : Impôt sur le revenu. Tout don fait à la Fondation des Monastères, pour aider les communautés en difficulté, permet au donateur, personne physique, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si cette limite est dépassée, le donateur peut reporter l'excédent sur les cinq années suivantes, dans les mêmes conditions.
- 5 % de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique.
- Impôt sur la fortune immobilière : Les personnes assujetties à l'IFI peuvent également imputer sur cet impôt les dons faits à la Fondation des Monastères, jusqu'à 50 000 euros, et bénéficier d'une réduction d'impôt de 75 %
- Dons des entreprises : IS - IBC : Ces dons donnent lieu à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire. Si cette limite est dépassée, l'entreprise peut imputer l'excédent sur les cinq exercices suivant, dans les mêmes conditions.



Merci de faire parvenir votre don à l'ordre de la « FONDATION DES MONASTÈRES » à l'adresse suivante :

Communauté des Prémontrés - Abbaye Saint-Martin - 99 Allée du Marché - 14250 Juaye-Mondaye

Tél. : 02 3192 58 11 - E-mail : prieur@mondaye.com - www.mondaye.com

BULLETIN DE SOUTIEN - FORMULE B - DON PAR CHÈQUE

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Courriel :

Date : Signature :

1 - Libellez votre chèque à l'ordre de : **Fondation des Monastères**
5 % de votre don sera versé au fonds de solidarité monastique

2 - Précisez au dos du chèque : **Abbaye de Mondaye - Travaux**

3 - Renvoyez le bulletin et votre don à :
Communauté des Prémontrés - Abbaye Saint-Martin
99 Allée du Marché - 14250 Juaye-Mondaye

ATTENTION : la date qui figurera sur le reçu fiscal (ou date de versement) sera la date de réception du don à la Fondation, quelle que soit la date mentionnée sur le chèque. Nous vous invitons à sécuriser la date de votre don en le faisant via le site de don en ligne www.fondationdesmonasteres.org

Je vous envoie un don de :

25 €

50 €

100 €

200 €

500 €

Autre €

Les informations recueillies sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et le cas échéant de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 Paris - fdm@fondationdesmonasteres.org